

# Programme de santé en milieu de travail et d'études

**AVRIL 2010**

*Adopté au conseil d'administration  
Lors de sa 279<sup>e</sup> assemblée, le 21 avril 2010  
(résolution n° 2371)*

## PROGRAMME DE SANTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

### A. BUT

*Le programme de santé du Collège de Bois-de-Boulogne vise à aider les employés et les étudiants à rester en bonne santé ou à améliorer leur état de santé. Il détermine les domaines d'intervention, établit les objectifs visés par les activités dans chacun de ces domaines et détermine les rôles et responsabilités du comité santé.*

### PORTÉE ET PRINCIPES

Le Collège adhère à la définition de l'Organisation mondiale de la santé qui définit la santé comme étant : «l'aptitude d'un individu ou d'un groupe à réaliser leurs aspirations, à satisfaire à leurs besoins et à modifier ou à accepter leur environnement ». Cette définition suppose un programme de santé orienté vers le bien-être des personnes par opposition à un programme exclusivement orienté sur les pratiques de santé. En ce sens, le programme de santé du Collège de Bois-de-Boulogne s'appuie sur les principes suivants, lesquels découlent des recommandations faites par Santé et bien-être Canada.

#### **Principe n° 1 : Reconnaître les besoins, les préférences et l'attitude des différents groupes visés**

Dans la mesure où les membres du personnel et les étudiants ne présentent pas de besoins homogènes, le programme doit répondre de façons variées aux besoins et aux préférences des différents groupes cibles. Pour ce faire, un comité bipartite de suivi et de promotion du programme, composé de représentants de tous les groupes d'employés et des étudiants, est mis en place afin de procéder régulièrement à l'évaluation de la pertinence des actions mises en place ou sonder l'intérêt à l'égard des activités envisagées.

#### **Principe n° 2 : Reconnaître que les comportements régissant le mode de vie sont dépendants les uns des autres et mettre l'accent sur ce point**

Le programme de santé du Collège se penche sur un large éventail de problématiques de santé qui, souvent, se chevauchent. Les quatre domaines d'intervention retenus dans le cadre du programme reflètent cette interdépendance. Les domaines d'intervention choisis correspondent à ceux recommandés par la norme «entreprise en santé » BNQ 9700-800/2008 reconnue par le gouvernement du Québec dans la perspective que le Collège puisse éventuellement atteindre ce niveau de certification.

- **Habitudes de vie des personnes**

Les habitudes de vie du personnel qui ont un effet sur leur santé, comme les habitudes alimentaires, l'activité physique, le tabagisme et le niveau de stress perçu.

- **Équilibre travail / études / vie personnelle**

La satisfaction et les besoins du personnel et des étudiants sur les pratiques de conciliation travail/vie personnelle et travail/études.

- **Environnement de travail / études**

- l'environnement favorable à la pratique de l'activité physique et à une saine alimentation ;
- l'environnement physique de travail et les facteurs de risques pour la santé et la sécurité ;

- le climat de travail et les facteurs de risque psychologique ;
  - l'équité, le respect et l'absence de discrimination.
- **Certaines pratiques de gestion des ressources humaines**
    - les pratiques liées à la communication, la formation, la consultation, la reconnaissance et la satisfaction au travail ;
    - le soutien à l'accomplissement des tâches.

**Principe n° 3 : Tenir compte du milieu dans lequel les programmes sont mis en place**

Le programme de santé tient compte des caractéristiques du Collège et des conditions de réalisation du travail et des études de façon à mettre en place des mesures qui influencent le bien-être des employés et des étudiants.

**Principe n° 4 : Apporter son appui à l'élaboration d'une politique en matière de santé et sécurité en milieu de travail**

Le programme de santé s'inscrit dans une politique globale de santé et sécurité au travail dont le Collège souhaite se doter dans les années à venir.

**B. RÔLES ET RESPONSABILITES**

**LA DIRECTION GENERALE**

Le programme de santé relève de la Direction générale, laquelle en autorise le contenu ainsi que les ressources financières qui y sont consacrées.

**LE COMITE SANTE / BIEN-ETRE**

La mise en œuvre et le suivi du programme de santé relèvent du comité santé/bien-être constitué comme suit :

- du directeur adjoint du Service de la vie étudiante
- du coordonnateur des Services auxiliaires
- de la directrice des ressources humaines (qui le coordonne)
- d'un représentant de chaque groupe d'employés suivants : enseignant, professionnel, soutien et de 2 étudiants dont 1 issu de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSE).

Le comité recommande à la Direction générale les mesures visant l'enrichissement du programme et se dote d'un plan de travail annuel afin de réaliser les activités suivantes :

- l'évaluation de la pertinence des actions mises en place et des activités envisagées;
- la promotion du programme et des activités mises en place;
- la promotion de la politique alimentaire en vigueur;
- la planification, l'organisation et l'animation des activités institutionnelles qui découlent du programme dont la promotion de la santé.

La Direction des ressources humaines rend compte des activités du comité à la Direction générale.

Le comité se réunit au moins une fois par année et identifie des responsables pour la réalisation du plan annuel.

## **C. LA NATURE DES ACTIVITÉS SOUTENUES PAR LE PROGRAMME POUR CHAQUE DOMAINE D'INTERVENTION**

### **1. HABITUDES DE VIE DES PERSONNES**

#### **Activité physique**

##### Offre de cours sans frais :

Le Centre d'activité physique (CAP) situé dans le pavillon Ignace-Bourget offre la possibilité aux membres du personnel de s'inscrire gratuitement à une multitude d'activités physiques (cours de groupe, plateaux sportifs, salle optiforme, bain libre, etc.). L'offre d'activités et de cours au personnel varie à chaque session et est publiée sur le site Web du Collège ainsi que dans la communauté *ressources humaines* du portail Omnivox du Collège.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des activités sportives via le programme offert par le Service de la vie étudiante ou pratiquer un sport dans le cadre d'une équipe sportive.

Le choix de ces activités est fait en fonction des besoins exprimés par le personnel ou les étudiants, de la disponibilité des plateaux sportifs requis et du budget annuel alloué par le Collège à cet effet.

##### Offre de services ou cours avec frais :

Le centre d'activité physique peut également offrir des cours et des services, avec frais, au personnel et aux étudiants.

Le choix de ces activités ou service est fait en fonction des besoins exprimés par le personnel ou les étudiants et de la disponibilité des plateaux sportifs requis.

Annuellement, le Collège organise un Défi santé à l'intention du personnel et des étudiants. Cette activité marque l'importance accordée par le Collège à la promotion de la santé. Le comité santé est responsable de l'organisation de cette activité.

#### **Nutrition et alimentation**

Le Collège s'est doté d'une politique alimentaire favorisant de saines habitudes chez le personnel et les étudiants. Le comité santé s'assure de faire la promotion de celle-ci et voit à son application.

Les services alimentaires du Collège, CaféInné, cafétéria et autres, sont sollicités pour jouer un rôle de promotion de la santé en offrant une gamme de produits santé au personnel et aux étudiants.

#### **Formation et activités de prévention secondaires**

Des activités de promotion de la santé, notamment par l'organisation annuelle de kiosques d'information visant à promouvoir une saine alimentation, des campagnes de sensibilisation contre l'abus de drogue et d'alcool peuvent également être organisées par le comité santé ou sur une base volontaire dans le cadre des programmes d'études du Collège.

## 2. ÉQUILIBRE TRAVAIL / ETUDES - VIE PERSONNELLE

### Les étudiants

Les étudiants profitent d'un calendrier de vie étudiante bien adapté à leurs besoins. Il existe une multitude d'activités complémentaires de programme et d'activités départementales qui viennent enrichir leur formation. Les étudiants ont accès également à des services professionnels spécialisés pour les soutenir dans leur projet d'études :

- services de soutien et de conseil
- suivi psychosocial
- orientation et information scolaire et professionnelle
- Intégration et maintien en emploi
- aide financière
- services de soins de santé
- service d'aide aux études
- aide aux étudiants souffrant d'un handicap

### Le personnel

Les régimes de conditions de travail en vigueur au Collège offrent au personnel différentes possibilités de conciliation travail/famille.

- Aménagement du temps de travail
  - Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT)
  - Programme d'aménagement du temps de travail (PATT)
  - Congé sans traitement hors convention
  - Horaire flexible

Les modalités d'application de ces différents régimes sont à discuter avec les instances concernées afin de s'assurer d'une application optimale des régimes en place. Le comité santé recommande à la Direction générale toute amélioration à apporter au présent programme relativement à l'objectif de conciliation travail / famille.

- Services complémentaires
  - Clinique d'ostéopathie sur place
  - Camp de jour estival sur place
  - Programme d'aide aux employés et à leur famille

Le Collège offre à son personnel et à leur famille un programme d'aide aux employés en difficultés psychologique, financière, légale et autres problématiques nécessitant le recours à du personnel professionnel qualifié. Le détail des services offerts par le programme d'aide est publié sur le site Web du Collège ainsi que dans la communauté *ressources humaines* de votre portail Omnivox.

### **3. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL/ETUDES**

#### **Aménagement des lieux**

Le Collège priorise l'aménagement des lieux dans ses orientations stratégiques. Le Collège travaille à l'élaboration d'un plan directeur immobilier et d'un plan d'aménagement des espaces visant à l'amélioration de l'environnement de travail et d'études au Collège.

#### **Programme pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence**

Le Collège s'est doté des moyens nécessaires pour mettre en place des pratiques de prévention et de résolution de conflits ainsi que des mécanismes appropriés de gestion et de traitement des plaintes de discrimination, de harcèlement et de violence.

### **4. PRATIQUES DE GESTION**

Ce volet du programme ne relève pas du comité santé. Le Collège a adopté une politique de gestion des ressources humaines afin de s'assurer de saines pratiques de gestion au sein du Collège. De cette politique découle un ensemble de programmes et de pratiques visant un milieu de travail sain qui favorise le développement des personnes.